

Parcours RECI

L'École de psychoéducation offre le parcours RECI (Recherche et création, Communautaire et International) aux étudiantes et étudiants au baccalauréat. À la fin de votre première année, vous pouvez vous inscrire au parcours RECI et recevoir à la fin de votre baccalauréat en psychoéducation une attestation unique : la distinction RECI.



Le parcours RECI est un parcours personnalisé qui vous permettra de vivre des expériences uniques selon vos aspirations personnelles et professionnelles, et ce, à l'intérieur ou à l'extérieur des murs de l'Université.

Le parcours RECI, pourquoi ?

En choisissant le parcours RECI, vous pourrez enrichir votre cheminement académique en fonction de vos intérêts, de vos engagements et de vos objectifs, tant personnels que professionnels. Ces expériences ajouteront une dimension toute particulière à votre formation universitaire en vous permettant de vivre des expériences uniques et d'acquérir des compétences transversales qui viendront consolider votre apprentissage.

Les objectifs du parcours RECI sont multiples :

- Personnaliser votre parcours universitaire;
- Vivre des expériences marquantes et stimulantes;
- Faire le pont entre la théorie, la recherche et la pratique;
- S'engager dans le milieu universitaire ou communautaire;
- S'impliquer dans des projets sur le plan international.

Le parcours RECI, c'est quoi ?

Plusieurs moyens sont mis de l'avant afin de favoriser et valoriser les apprentissages expérientiels en choisissant des activités qui mettent en évidence l'engagement social. Ces activités se classent en trois volets : recherche et création, communautaire et internationale.

- *Recherche et création* : Expérience dans le milieu scientifique ou universitaire ou encore le secteur public ou le secteur privé en prenant part à un programme recherche-action.
- *Communautaire* : Activité directement sur le terrain dans un milieu communautaire ou universitaire de votre région afin de les soutenir dans la réalisation de leur mission.
- *International* : Séjour de recherche ou stage à l'étranger, participation à un projet ayant une visée internationale ou activité d'internationalisation à même le campus.

Pour obtenir la mention RECI sur votre diplôme, vous devrez choisir trois activités d'un minimum de 45 heures chacune. Une seule de ces activités (un cours choisi parmi une liste) pourra être contributive à votre baccalauréat en psychoéducation. Les deux autres activités devront être des activités extracurriculaires non rémunérées. Un stage effectué dans le cadre du parcours RECI ne pourra en aucun cas remplacer le stage obligatoire de la 3^e année du baccalauréat; ces activités sont indépendantes.

Le parcours RECI, comment?

À la fin de la première année de baccalauréat, la personne responsable du RECI viendra vous rencontrer dans l'un de vos cours. C'est à ce moment que vous devrez signifier votre intérêt pour le parcours. Vous devrez déposer votre projet de parcours RECI au plus tard au 30 septembre de votre 2^e année de baccalauréat. Si votre projet de parcours est accepté, vous aurez jusqu'au 30 avril de votre 3^e année universitaire pour le compléter. Vous devrez alors planifier votre parcours en fonction des compétences que vous voudrez développer. Dans l'éventualité où vous souhaitez effectuer un stage à l'étranger, ce stage devra avoir lieu durant la saison estivale. Vous devrez participer aux rencontres obligatoires qui seront tenues une fois par trimestre afin de faire le suivi de votre parcours et de partager vos expériences avec les autres étudiant·es du parcours RECI.

Qui peut s'inscrire au parcours ?

- Étudiantes et étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat en psychoéducation et qui ont une moyenne cumulative minimale de 2,7 au moment de leur application.

Comment appliquer ?

- Vous devez remettre une lettre de motivation d'une à deux pages et un relevé de notes (non officiel) à la personne responsable.

Obtenir la certification officielle?

- Afin d'obtenir la distinction RECI, vous devrez avoir obtenu à la fin de votre baccalauréat une moyenne cumulative minimale de 2,7, être inscrit à temps plein dans l'ensemble de votre programme et avoir réussi toutes les activités de votre parcours RECI selon les critères établis dans votre plan de parcours. La réussite sera évaluée en fonction du plan de développement à travers les différents moyens mis en place pour ce faire. Vous devrez également avoir participé à toutes les rencontres trimestrielles obligatoires.

Pour en savoir plus sur le parcours RECI : <https://www.umontreal.ca/reci/>